

DELIBERATION N° C.R. 77-14

Du 21 Juin 1 9 7 7

Relative aux budgets d'investissement des EPA des Villes nouvelles

Le Conseil Régional d'Ile-de-France,

- . VU le Mémoire n° 77-29 relatif au budget d'investissement des Etablissements Publics d'Aménagement des Villes Nouvelles, présenté par M. le Préfet de Région,
- . VU l'avis émis par le Comité Economique et Social, le 3 Juin 1977,

Considérant que n'est jointe aucune pièce justificative des dotations des différents postes de recettes et de dépenses des états récapitulatifs des budgets d'investissement des Etablissements Publics d'Aménagement, et en conséquence, qu'il ne peut être formulé aucun avis sur ces comptes prévisionnels d'aménagement.

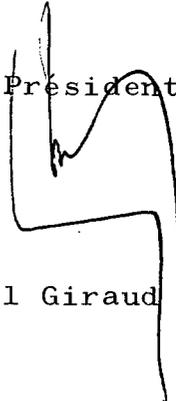
- . VU le rapport de M. URBANET, devant la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie,
- . VU le rapport de M. FREDERIC-DUPONT, Président de la Commission,

Sur le rapport de M. GRIOTTERAY, Rapporteur Général du Budget, au nom de la Commission des Finances.

DELIBERE,

Acte est donné à M. le Préfet de la présentation des budgets d'investissement des Etablissements Publics d'Aménagement des Villes Nouvelles.

Vu, le Président :


Michel Giraud